



MISSION LOCALE LA ROCHELLE RÉ PAYS D'AUNIS : DISPARITION DU DIRECTEUR DEPUIS 46 JOURS ! Des avancées ?

Comme annoncé, une délégation CFDT a été reçue ce 8 juin. Elle avait demandé un entretien avec le Bureau de la Mission Locale, mais seuls deux membres étaient présents, la Présidente et son Secrétaire. Quid des autres membres ?

Lors de cet entretien, la Présidente s'est engagée sur :

- L'enquête enfin ouverte. Dès la semaine prochaine, l'ensemble des salariés qui le souhaitent pourront être auditionnés. Alors, fini l'inégalité de traitement ?
- Une restitution des conclusions de l'enquête et des décisions qui en découleront avant fin juin. Alors, fini la désinformation et l'attente ?
- Un rappel de ses obligations à la directrice adjointe pour que les salariés obtiennent des réponses sur des sujets techniques. Alors, fini la désorganisation du pilotage de la ML ?

Par ailleurs, la Présidente a annoncé avoir plusieurs propositions de professionnels qui pourraient intervenir rapidement pour assurer un accompagnement, individuel et collectif, des salariés de la structure. C'est son unique réponse au sujet de la souffrance subie par les salariés et du climat de défiance qui règne à la Mission Locale. Qui, quand, comment ? Rien de concret !

En revanche, la Présidente refuse de venir rencontrer l'équipe. Aurait-elle peur des salariés ? Se sent-elle réellement concernée par la situation de la Mission Locale et de son avenir ?

Elle a confirmé que la **mise à l'écart du Directeur** a été la **solution de facilité** à la suite de l'entretien avec la représentante du personnel de la CGT. Facile pour qui ? Pour quoi ? Aurait-elle cédé au chantage d'un droit d'alerte ?

La section syndicale Synami-CFDT reste mobilisée et vigilante afin que la Présidente tienne ses engagements.

La délégation reçue a parlé dans l'intérêt de l'ensemble des salariés, comme elle s'y était engagée.

Nous avons également interpellé les membres du Conseil d'Administration dont certains découvraient la situation... nous avons donc donné l'alerte ! En effet, lors de la tenue du CA, la Présidente a refusé d'aborder la mise à l'écart du Directeur, au prétexte de la confidentialité, alors que le Conseil d'Administration lui a donné mandat pour exécuter ses décisions et s'exprimer en son nom... Ne serait-elle donc pas obligée de rendre compte à ses mandants ? Drôle de démocratie !

**La section syndicale Synami-CFDT de la Mission Locale de
La Rochelle Ré Pays d'Aunis**